

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er mai 2017 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Sous la présidence de madame Annick Corbeil, mairesse suppléante,

Madame la conseillère Kim Tétrault,

Messieurs les conseillers:

Marco Beaudry, Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard et Claude Graveline, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent monsieur le maire Yves de Bellefeuille.

Est aussi présente, madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse suppléante, madame Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
  - 8.1 Remplacement temporaire de Mme Nancy Carvalho – Mandat à madame Sylvie Beauregard
  - 8.2 Préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité - Maintien en poste
  - 8.3 Revenu Québec – Autorisation relative à la communication de renseignement – Reconduction
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1 Service des incendies – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Présentation du rapport annuel
- 10. Transport**
  - 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Adjudication du contrat
  - 10.2 Espaces publics – Marquage des lignes dans le village – Adjudication du contrat
  - 10.3 Plaques de rues Roy et Ménard - Achat
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
  - 11.1 Site de traitement des eaux usées – Mesurage des boues - Mandat
  - 11.2 Service de fourrière – Renouvellement de mandat
  - 11.3 Comité d'embellissement – Réaménagement de la plate-bande du parc Elphège-Filiatrault – Autorisation de dépenser
- 12. Aménagement et urbanisme**

Aucun point
- 13. Loisirs, culture et famille**
  - 13.1 Bibliothèque – Hébergement du site internet – Autorisation de paiement
  - 13.2 Comité des loisirs – Salaires des moniteurs et monitrices
  - 13.3 Semaine québécoise des familles – Proclamation
  - 13.4 UQROP – Achat d'un billet pour le souper annuel
  - 13.5 Livre du 175<sup>e</sup> de Saint-Jude - Frais de correction – Autorisation de paiement
  - 13.6 Appel de projets PIQM-MADA – Aire pour les aînés - Présentation d'un projet du centre communautaire – Dépôt d'une demande
  - 13.8 Projet d'aménagement d'un parc pour planches à roulettes – Autorisation de dépenser
  - 13.9 Projet d'aménagement des jeux d'eau – Autorisation de

- dépenser
- 13.10 Loisir et sport Montérégie – Cotisation annuelle
- 13.11 Projet d'aménagement de la cuisine du centre communautaire – Demande à Fonds structurants MRC des Maskoutains – Économie sociale
- 13.12 Centre d'interprétation des oiseaux de proie – Construction d'un bâtiment écologique – Appui financière de la municipalité
- 14. Autres sujets**
  - 14.1 Site 21 – Réception définitive – L.A. Hébert - Autorisation de paiement
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2017-05-115

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en reportant à une séance ultérieure le point 11.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AVRIL 2017**

2017-05-116

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal avec la modification suivante :  
au point 8.3 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION, compléter (...) hébergement «pour une chambre hypoallergène».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	16 270.39 \$
Comptes déjà payés:	26 779.05 \$
Comptes à payer:	54 581.37 \$

Appels des pompiers:

14-04-2017	2095 Salvail Nord	Feu de broussaille	Saint-Jude
------------	-------------------	--------------------	------------

Transfert de fonds :

DE :		
02 41400 681	Électricité Traitement des eaux usées	112\$
À :	02 41400 454	Formation Traitement des eaux usées 112\$

2017-05-117

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes et le transfert de fonds tel que soumis;

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Dominique Plouffe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

**6. CORRESPONDANCE**

13 mars 2017: MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - Réponse à l'intention de classement du drapeau Carillon

avril 2017: AQUATECH - Rapport annuel pour l'année 2016 - Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

11 avril 2017: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2017 et ajournement du 15 mars 2017.

11 avril 2017: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 28 mars 2017.

24 avril 2017: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Résolution 17-04-27 - Municipalité de Saint-Jude - Prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Roy.

25 avril 2017: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2017.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

**7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois d'avril 2017 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

**8. ADMINISTRATION**

**8.1 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE MME NANCY CARVALHO – MANDAT À MME SYLVIE BEAUREGARD**

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Carvalho, directrice générale, est absente du bureau pour une durée indéterminée, et ce, depuis le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Beauregard, ancienne directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, remplace Mme Carvalho depuis le 10 avril suite à un accord par consultation téléphonique de tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-118

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'embauche sur une base temporaire de Mme Sylvie Beauregard à raison de +/- 20 heures par semaine avec un traitement horaire de 45\$ et ce, rétroactivement à partir du 10 avril 2017.

Cependant, seule Mme Dominique Plouffe sera autorisée à signer tous documents officiels à titre de directrice adjointe.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 142 «administration – salaire surnuméraire» en y transférant des fonds du compte 59 11000 000 «surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8.2 PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ - MAINTIEN EN POSTE**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement s'est dit satisfait du travail de Mme Brigitte Roy lors des saisons estivales précédentes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-119

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyé par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maintien en poste, pour la saison estivale 2017 de Mme Brigitte Roy comme personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité au taux horaire de 13.63\$ sur une base de +/-100 heures, et ce, selon un horaire variable.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 142 «salaire journalier, surnuméraire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8.3 REVENU QUÉBEC – AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS - RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT la communication par courriel du Ministère du Revenu concernant la reconduction d'une procuration relative aux services électroniques Clic Revenu en date du 19 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-120

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER mesdames Nancy Carvalho et Dominique Plouffe respectivement directrice générale et directrice générale adjointe à titre de personnes autorisées à gérer tous les comptes des services électroniques clic Revenu de la municipalité de Saint-Jude et elles sont les personnes auxquelles le Ministère du Revenu peut communiquer des informations. De plus, M. André Brodeur, comptable, est mandaté pour accéder à la gestion du service électronique du PGAMR seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport annuel d'activités préparé par le directeur du service de sécurité incendie, M. Francis Grégoire, suite à l'an cinq du schéma de risques en sécurité incendie au 15 février 2017.

## **10. TRANSPORT**

### **10.1 TRAVAUX DE VOIRIE - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres groupé de soumissions par invitation, des prix ont été demandés à 5 entrepreneurs pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 27 avril 2017 à 11h00 en présence de Mme Sylvie Beauregard, Mme Dominique Plouffe, directrice adjointe et de Mme Pascale Brouillard, adjointe administrative, et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis

2017-05-121

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Vallières Asphalte inc.* pour la somme de 143.98\$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 675 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 300 tonnes à La Présentation
- environ 250 tonnes à Saint-Jude
- environ 125 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

QUE les documents utilisés par la Municipalité de Saint-Jude pour cet appel groupé de soumissions font partie intégrante de la présente résolution pour la partie de la Municipalité de La Présentation et de Saint-Bernard-de-Michaudville, et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, *Vallières Asphalte inc.*, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.2 ESPACES PUBLICS – MARQUAGE DES LIGNES – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de prix en date du 12 avril 2017 pour des travaux de marquage de lignes sur les espaces publics comme la piste cyclable, les traverses de piétons en face de l'école, les stationnements de l'église, des lignes d'arrêt et des pictogrammes d'interdiction de stationnement;

CONSIDÉRANT l'étude des prix reçus;

2017-05-122

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat au plus bas soumissionnaire soit *Marquage Traçage Québec* pour la somme de 1 624.59\$ incluant les taxes.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.3 RUES ROY ET MÉNARD – ACHAT DE PLAQUES DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructure de la rue Roy vont se compléter en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de bien indiquer le nom des rues pour des fins de repérage et de sécurité;

CONSIDÉRANT la soumission de Martech qui avait fourni les plaques pour l'ensemble de la municipalité en 2011 en date du 19 avril 2017;

2017-05-123  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de quatre plaques de rues avec leur support et de deux supports pour les pictogrammes d'arrêt auprès de Martech pour un montant de 540\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **11.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MESURAGE DES BOUES - MANDAT**

Point reporté.

### **11.2 SERVICE DE FOURRIÈRE – RENOUVELLEMENT DU MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à *SPA Drummond* pour le service de fourrière prend fin en avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut conserver un service de type «à la carte» en choisissant de défrayer les coûts de la capture d'un chien errant sur appel seulement;

2017-05-124  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le mandat à *SPA Drummond* en ce qui a trait à la capture des chiens errants, leur hébergement pendant trois jours et leur euthanasie si nécessaire. Les frais sont déterminés selon une grille tarifaire soumise par l'organisme. Les appels à l'organisme doivent être faits par la municipalité et non par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **11.3 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLATE-BANDE DU PARC ELPHÈGE-FILIATRAULT – AUTORISATION DE DÉPENSER**

CONSIDÉRANT QU'il existe un ancien puits sous le parc Elphège-Filiatraul et qu'il faut le remplir pour des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement veut aménager une plate-bande dans le parc Elphège-Filiatraul du côté de la rue St-Édouard;

CONSIDÉRANT la correspondance du comité déposée à cet effet en date du 25 avril 2017;

2017-05-125  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER au remplissage de l'ancien puits dans le parc Elphège-Filiatraul par le responsable de la voirie;

DE METTRE à la disposition du comité d'embellissement l'équipement nécessaire à la réalisation de la plate-bande;

DE PROCÉDER à l'achat de bordure pour un montant d'environ 450\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «entretien des parcs» dont la somme va provenir du fonds de parcs et terrain de jeux, poste 35 500 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

## 13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

### 13.1 BIBLIOTHÈQUE – HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la facture #121 de Coop Telsys Solutions concernant le renouvellement du nom de domaine et l'hébergement du site internet de la bibliothèque;

2017-05-126

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture #121 de Coop Telsys Solutions au montant de 454.17\$, taxes incluses.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70230 673 «bibliothèque – papeterie informatique».

*Monsieur le conseiller Michael W. Savard déclare qu'il a des intérêts personnels en regard du point 13.1 et que, en conséquence, il s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

### 13.2 COMITÉ DES LOISIRS - SALAIRE DES MONITEURS ET MONITRICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude administre une portion des salaires versés aux moniteurs et monitrices du camp de jour, étant mandataire des Loisirs St-Jude inc;

2017-05-127

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement des salaires des moniteurs et monitrices du camp de jour.

Le paiement de ces salaires représente une avance de fonds aux Loisirs St-Jude inc. qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

*Madame la conseillère Kim Tétrault déclare qu'elle a des intérêts personnels en regard du point 13.2 et que, en conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

### **13.3 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous et toutes;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2017 sous le thème « *L'expérience famille sous la loupe* »;

2017-05-128  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 15 au 21 mai 2017 « *Semaine québécoise des familles* » sous le thème « *L'expérience famille sous la loupe* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.4 UQROP – ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER ANNUEL**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UQROP à son souper-bénéfice annuel, le 27 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a toujours soutenu le développement de cet organisme ;

2017-05-129  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût pour l'achat d'un billet pour le souper annuel de *l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie* (UQROP) qui se tiendra le 27 mai 2017 au coût de 70\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « délégation du conseil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.5 LIVRE DU 175<sup>E</sup> DE SAINT-JUDE – FRAIS DE CORRECTION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le livre du 175<sup>e</sup> de Saint-Jude a été rédigé, mais demandait une correction professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé les services de M. Normand Gagnon pour cette tâche;

CONSIDÉRANT la facture du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est mandataire du fonds accumulé par le comité du 175<sup>e</sup>;

2017-05-130  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE PAYER à M. Normand Gagnon la somme de 1 500\$ pour la correction finale du livre du 175<sup>e</sup>.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70290 670 «Dépenses du livre du 175e».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.6 APPEL DE PROJET PIQM – MADA 2017 – AIRE POUR LES AÎNÉS - PRÉSENTATION D'UN PROJET**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a reçu l'accréditation de « Municipalité Amie Des Aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est préoccupé par le bien-être des aînés de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), nous informe que l'appel de projets pour l'édition 2017 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) est en cours ;

CONSIDÉRANT le plan d'action MADA adopté par les membres du conseil le 12 janvier 2015 par la résolution numéro 2015-01-019 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA recommande un projet d'accessibilité aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'obtention de subventions, le projet doit être présenté avec un plan et un budget de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Jude souhaite déposer un projet qui aurait un impact positif significatif auprès des aînés de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incitera les aînés à participer à la vie de leur collectivité ainsi qu'à appuyer l'inclusion sociale des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande au PIQM-MADA vise également à offrir des programmes et activités qui sont présentement inexistantes dans notre milieu soit par l'achat de nouveaux équipements destinés aux aînés ou par la réparation et la sécurisation d'équipements présentement inutilisables ou inadéquats ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait un atout majeur pour permettre des activités intergénérationnelles pour notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre dans la vision du nouvel aménagement du parc et qu'il est appuyé par le Comité du parc, qui est un sous-comité du Comité d'action locale ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-131

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉSENTER au PIQM-MADA un projet consistant à aménager une aire de jeux et de repos dans le parc du Centre communautaire avec la majorité des infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'aménagement de deux toilettes adaptées pour les personnes à mobilité réduite dans chacun des parcs municipaux de la municipalité de Saint-Jude ;

DE S'ENGAGER, auprès du PIQM-MADA, à financer la partie non subventionnée du projet pour un montant maximal de 20 000\$, cette dépense étant attribuée en y transférant les montants nécessaires à partir du surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER la directrice générale à engager des frais auprès d'un professionnel pour la préparation des plans et devis nécessaires ;

D'APPUYER le projet intitulé « Parc intergénérationnel et aire de repos : jeux extérieurs destinés aux aînés et toilettes extérieures adaptées » au programme PIQM-MADA 2017 ;

D'ENCOURAGER les aînés des organismes locaux à prendre part activement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.7 FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT la demande soumise auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Fonds conjoncturel de développement (FCD);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor sportif et récréatif en loisir;

CONSIDÉRANT QUE, lors du dépôt d'une demande d'aide financière, la Municipalité s'engage à respecter les conditions d'admissibilité suivantes soit de ne pas avoir entrepris les travaux ni octroyé de contrats relativement aux travaux faisant l'objet de la demande et être propriétaire en titre de l'infrastructure visée.

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-132

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la municipalité à déposer une demande de soutien financier visant la rénovation du centre communautaire de Saint-Jude auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Fonds conjoncturel de développement (FCD). Cette demande vise le projet de la remise en état des infrastructures publiques de son centre communautaire.

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.8 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC POUR PLANCHES À ROULETTES – AUTORISATION DE DÉPENSER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un montant de 18 000\$ pour la réalisation d'un parc pour planches à roulettes provenant du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du milieu se sont engagés à recueillir des fonds pour un montant de 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder à la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-133

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser pour l'aménagement d'un parc pour planches à roulettes jusqu'à un maximum de 18 000\$ ou de 18 000\$ plus la participation financière des jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.9 PROJET D'AMÉNAGEMENT DES JEUX D'EAU – AUTORISATION DE DÉPENSER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder à l'installation de jeux d'eau et à la construction d'infrastructure pour les recevoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose déjà d'un montant de 61 494.56\$ pour l'installation de jeux d'eau dans le parc des loisirs provenant

- du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (50 494.56\$)
- des Loisirs de St-Jude inc. (8 000\$)
- d'une campagne de financement public (3 000\$)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par sa résolution portant le numéro 2017-03-071 a décidé de financer le projet à même ses fonds propres un montant de 53 000\$;

2017-05-134 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser pour l'installation de jeux d'eau dans le parc des loisirs un montant maximum de 114 449.56\$ pour la main d'œuvre, les matériaux et les modules de jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.10 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – COTISATION ANNUELLE**

2017-05-135 Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER l'adhésion à *Loisir et Sport Montérégie* pour l'année 2017-2018 et d'autoriser le paiement de cotisation au montant de 81.29\$, taxes en sus;

DE NOMMER la présidente des Loisirs St-Jude inc., à titre de déléguée de la municipalité.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.11 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE À FONDS STRUCTURANTS MRC MASKOUTAINS - ÉCONOMIE SOCIALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir à ses producteurs agricoles une cuisine répondant aux normes du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un souhait des citoyens suite à une consultation citoyenne en 2013 intitulée « Rêver Saint-Jude »;

2017-05-136 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉPOSER une demande de financement à Fonds structurants MRC Maskoutains - Économie sociale afin de financer une partie des transformations nécessaires pour une mise aux normes de la cuisine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.12 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES OISEAUX DE PROIE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE – APPUI FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT le projet de l'UQROP à l'effet de construire un Centre d'interprétation des oiseaux de proie à l'intérieur d'un bâtiment écologique sur le site de *Chouette à voir!*;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment contiendra aussi un lieu où seront exposés des éléments d'histoire et de géomorphologie de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP représente un attrait touristique important pour la municipalité, et ce, depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP offre à la population de Saint-Jude des services comme l'accès gratuit à son site pour la population de Saint-Jude, qu'elle contribue à protéger et à mettre en valeur un riche écosystème sur le territoire de la municipalité et qu'elle sert de point de départ pour des accès à la rivière et des sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT QUE le site de *Chouette à voir!* représente une attraction majeure à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'associer au développement de ce projet;

2017-05-137

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER au projet du Centre d'interprétation des oiseaux de proie de l'UQROP par une participation financière de 30 000\$ sur une durée de 5 ans à raison de 6 000\$ par année. Cette contribution apparaîtra à chaque année dans la planification budgétaire de la municipalité à compter de 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14. AUTRES SUJETS**

##### **14.1 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES - SITE #21 – L.A. HÉBERT INC. – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par l'entreprise L.A. Hébert inc. au site #21 concernant la stabilisation de talus du site #21 (stabilisation de la rivière Salvail et du ruisseau Trois-Arpents) près de la rue Graveline effectués par l'entrepreneur *L.A. Hébert Ltée* sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Malo, ingénieur responsable du projet pour la firme *Les Services exp inc.*, a émis un certificat de réception définitive des ouvrages le 11 avril 2017 pour les travaux exécutés au site #21 concernant la stabilisation de talus;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la réunion de chantier du 11 avril 2017, les personnes présentes ont constaté que les travaux ont été réalisés à la satisfaction des parties présentes;

2017-05-138

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 71 864.74\$, taxes incluses, à *L.A. Hébert inc.*, représentant une partie de la libération de la retenue de finale, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139; un montant de 5 000\$ sera conservé pour des corrections mineures.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho ou, en son absence, madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le décompte numéro 5 ainsi que le certificat de réception définitive des travaux.

Le paiement de cette facture se fera dès la présentation des quittances des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2017-05-139

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, mairesse suppléante de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Annick Corbeil, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe